

# Notes de l'Observatoire des égalités

Note n° 1, Septembre 2025

## Niveau d'équipements des ménages en Nouvelle-Calédonie

**Comité scientifique et éditorial**

Yannick L'Horty (Université Gustave Eiffel-ERUDITE),  
Sylvain Brouard (Sciences Po Paris),  
Laisa Ro'i (UNC-LARJE),  
Amélie Chung (UNC-LARJE),  
Françoise Cayrol (UNC-TROCA),  
Samuel Gorohouna (UNC-LARJE).

**Directeur de publication**

Samuel Gorohouna (UNC-LARJE).

**Mention légales et crédits**

La reproduction entière ou partielle des publications  
est soumise à l'autorisation de l'université de la Nouvelle-Calédonie.

*Les notes de l'Observatoire des égalités* sont disponibles  
sur le site internet : [www.obs-egalites.unc.nc](http://www.obs-egalites.unc.nc)

**Observatoire des égalités  
Université de la Nouvelle-Calédonie**

Campus de Baco  
Lot. 3 PIE Section Poamboa  
98 860 KONE  
Courriel : [obs-egalites@unc.nc](mailto:obs-egalites@unc.nc)  
Tél. : 290 700  
[www.obs-egalites.unc.nc](http://www.obs-egalites.unc.nc)

## Sommaire du n° 1, septembre 2025

### Niveau d'équipements des ménages en Nouvelle-Calédonie

• Préambule.....	4
Yannick L'Horty (Université Gustave Eiffel-Erudit)	
• Présentation de l'Observatoire.....	5
• Introduction générale.....	7
• Évolution du niveau d'équipements des ménages en Nouvelle-Calédonie (2009 à 2019).....	8
Samuel Gorohouna (LARJE-UNC)	
• Élaboration d'un indicateur du niveau d'équipements des ménages.....	16
Romuald Thion (ISEA-UNC) Samuel Gorohouna (LARJE-UNC)	
• Conclusion générale.....	26

## Préambule

Les juristes diront que l'égalité est un droit fondamental, un principe prééminent et une norme de valeur juridique à part entière. Les différenciations sont légalement proscrites, notamment celles qui ont pour objet l'origine, la race, les croyances et le sexe. Certains ajouteront qu'il s'agit d'un élément central de l'identité constitutionnelle de la France et de l'un des principaux piliers de l'État de droit. Pour autant, en dehors des textes qui la sanctuarisent, l'égalité n'est effective ni dans les situations, ni dans les perspectives, ni dans l'accès à l'emploi, au logement ou aux services publics. Dans tous ces domaines, si les citoyens naissent et demeurent égaux de jure, ils sont inégaux de facto.

La contradiction est criante en Nouvelle-Calédonie, où les inégalités sont massives selon les populations, les communautés d'appartenance, le lieu de résidence et entre les femmes et les hommes. Selon tous ces critères, les chances d'accéder à une situation d'aisance matérielle, un statut social élevé, une position de responsabilité collective, restent dramatiquement différenciées. Les enjeux sont considérables. Ils étaient déjà au centre de la promesse du « rééquilibrage ». L'idéal révolutionnaire d'égalité, fondateur de la République, n'est pas effectif. Le constat est sévère si l'on garde à l'esprit que l'égalité, tous comptes faits, profite toujours à toutes et à tous.

Ici plus qu'ailleurs, de tels enjeux imposent de recenser avec rigueur et constance chaque progrès de l'égalité, dans tous les domaines et selon tous les critères. Il s'agit d'un projet d'intérêt général. Les chercheurs en sciences humaines et sociales peuvent y contribuer. En particulier s'ils relèvent principalement du registre de l'efficacité, les travaux des économistes et des statisticiens s'inscrivent aussi dans celui de l'égalité. Par leurs méthodologies et leurs outils de mesure, qui mobilisent des données issues d'enquêtes statistiques, des sources administratives ou des expérimentations, ils peuvent éclairer la distance qui nous sépare de l'égalité. En s'appuyant sur les études et la recherche, l'Observatoire des égalités peut fournir une boussole à tous les acteurs, indiquant à la fois la seule direction viable et la longueur du chemin à parcourir.

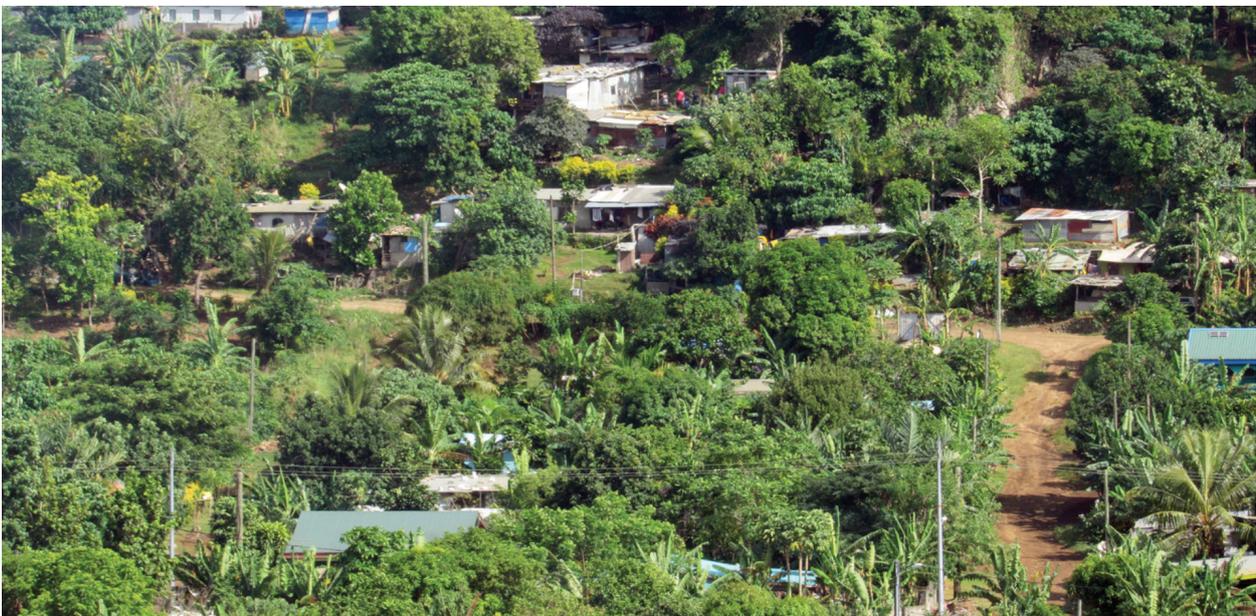
**Yannick L'Horty**  
Professeur d'économie  
Directeur de TEPP-CNRS  
Université Gustave Eiffel

## Pourquoi un Observatoire des égalités ?

La notion d'égalité formelle vise à garantir le même traitement devant la loi pour tous les citoyens. Elle est garantie par la Constitution. Pour une égalité totale, il faudrait pouvoir vérifier aussi l'égalité réelle. C'est-à-dire qu'en plus d'avoir les mêmes droits, tous les individus devraient avoir les mêmes capacités de les faire valoir. Aussi appelée égalité matérielle ou concrète, elle exprime le fait que tout le monde dispose des mêmes conditions matérielles d'existence. Il s'agit en somme de l'égalité des chances.

Aucune société n'a atteint un niveau d'égalité parfait, mais celui-ci peut cependant constituer un idéal dans la mise en place des politiques publiques. D'autant que ces dernières années ont vu les inégalités augmenter aussi dans les pays les plus développés.

La mise en place d'une politique de rééquilibrage a été motivée par de fortes disparités observées entre les différentes provinces, le Grand Nouméa et l'intérieur du pays, les populations kanak et non-kanak. Dans sa dernière étude sur la pauvreté et les inégalités en Nouvelle-Calédonie, l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE 2023) montre que le taux de pauvreté est de 20,8 %, soit 2,5 fois plus qu'en France hexagonale. Ce qui correspond à 56 000 personnes en dessous du seuil de pauvreté relatif. Par ailleurs, les 10 % les plus riches ont des revenus 11,9 fois plus élevés que les 10 % les plus pauvres, ce qui est 3,5 fois plus élevé qu'en France où ce ratio est de 3,4. D'autant que ce rapport a augmenté significativement depuis la dernière étude de l'ISEE en 2008 où il était de 7,9. Autrement dit, les inégalités de revenus continuent de se creuser. L'ISEE a montré, de plus, des disparités géographiques (par province, commune ou côte) importantes, qu'il serait intéressant d'étudier en complétant avec d'autres types d'indicateurs ou d'analyses. Les chercheurs du Laboratoire de Recherches Juridique et Économique (LARJE) ont démontré à maintes reprises que ces inégalités sont fortement liées également aux disparités de réussite scolaire (Gorohouna 2011, Gorohouna et Ris 2013, Ris 2014, Chung 2020, etc.).



© UNC

### Habitats informels

Afin d'approfondir et de compléter les analyses socio-économiques avec d'autres disciplines, la création d'un Observatoire des égalités vise à suivre de façon régulière l'évolution des inégalités sur le long terme, sous toutes ses formes, et d'en comprendre les déterminants afin de formuler des recommandations de politiques publiques.

## Les missions

Soutenu initialement par la Fondation de l'université de la Nouvelle-Calédonie, l'Observatoire des égalités est rattaché au LARJE, Laboratoire de Recherches Juridique et Économique. Celui-ci travaille déjà depuis plusieurs années sur la question des inégalités dans leurs différentes dimensions (de la réussite scolaire à l'accès à l'emploi, l'accès au logement, etc.) pour toutes les catégories de la population (inégalités socio-économiques, de genre, d'âge, ethniques, etc.) et sur les mesures du rééquilibrage dans l'emploi et dans la formation. L'Observatoire des égalités a pour ambition de travailler avec d'autres unités de recherche pour couvrir l'ensemble des disciplines concernées par ces questions.

### **L'ensemble des thématiques qui seront proposées couvre les domaines suivants :**

- les conditions de vie : accès au logement, transport, services, loisirs, etc. ;
- le domaine socio-économique : niveaux de vie, question du genre ou ethnique ;
- le droit et la justice : la question des deux droits civils présents en Nouvelle-Calédonie, les questions des jugements et peines appliquées, etc. ;
- la santé : l'accès aux soins, les questions génétiques, la prise en charge du handicap notamment ;
- l'égalité face au changement climatique : droit de l'environnement, capacités de résilience, l'accès aux ressources naturelles.

### **L'Observatoire des égalités s'est alors fixé trois objectifs :**

- dresser un état des lieux régulier des inégalités dans les domaines précités ;
- analyser les mécanismes à l'origine des inégalités, évaluer les politiques publiques sous l'angle de la réduction des inégalités ;
- diffuser largement les résultats de ces études, venir en soutien de l'aide à la décision des politiques publiques.

## Le fonctionnement

Dans un premier temps, nous travaillerons à partir de l'exploitation des données existantes, mais, à terme, l'Observatoire pourra analyser les égalités et inégalités sous toutes leurs formes à partir de méthodes diverses :

- mener des enquêtes et produire des données qui n'existent pas à ce stade ;
- la construction d'outils d'analyse et d'actions innovants ;
- de nouvelles mesures statistiques des inégalités ;
- la mise en œuvre de diagnostics statistiques sur les écarts observés, etc.

L'Observatoire se dote d'un comité scientifique composé d'universitaires, de représentants des institutions productrices de données, ainsi que d'experts reconnus dans les domaines étudiés. Le comité a pour mission de déterminer les champs d'études pertinents et d'éclairer par son expertise les différentes analyses.

L'Observatoire des égalités a aussi l'ambition d'ajouter au comité des acteurs scientifiques à portée nationale ou internationale dont les recherches sont proches des thèmes étudiés. Le comité scientifique a pour mission d'organiser la publication des résultats, sous la forme des *Notes de l'Observatoire*. Ces publications visent à être concises et accessibles au grand public. Elles sont accessibles sur le site internet : [www.obs-egalites.unc.nc](http://www.obs-egalites.unc.nc)

L'Observatoire des égalités est hébergé à l'université de la Nouvelle-Calédonie, au campus de Baco.

## Introduction générale

L'analyse des inégalités en Nouvelle-Calédonie poursuit plusieurs objectifs, notamment celui de rendre compte de leur complexité multidimensionnelle et celui de fournir des outils opérationnels pour en suivre l'évolution afin d'évaluer les politiques publiques mises en place. Si la littérature statistique et économique disponible met fréquemment en évidence les écarts de revenus, les conditions d'emploi ou les disparités scolaires, ces dimensions ne suffisent pas à saisir pleinement la matérialité des différences de niveau de vie. Les biens et services effectivement accessibles aux ménages – qu'ils relèvent des infrastructures de base, de l'équipement domestique ou de la mobilité – constituent des marqueurs concrets de l'égalité réelle, au sens des conditions de vie effectives, distinctes de l'égalité formelle inscrite dans les textes.

Ce premier numéro des *Notes de l'Observatoire des égalités* répond à cet enjeu en articulant deux démarches complémentaires. La première, descriptive, examine l'évolution, entre 2009 et 2019, de plusieurs indicateurs d'équipement des ménages (accès à l'eau potable et à l'électricité, équipements sanitaires, électroménager de base, véhicules) en s'appuyant sur les données des recensements de l'ISEE. Cette analyse met en évidence à la fois des tendances convergentes vers un meilleur accès aux équipements et la persistance d'inégalités structurelles : disparités géographiques entre provinces et communes avec des écarts plus marqués dans les zones isolées.

La seconde démarche adopte une approche statistique visant à dépasser la juxtaposition de mesures d'équipement des foyers. Un indicateur composite de Niveau d'Équipement des Ménages (NEM) est construit à partir de quatorze variables issues des recensements de 2009, 2014 et 2019, en mobilisant une Analyse en Composantes Principales (ACP). Ceci permet d'agréger en une mesure unique l'information dispersée sur différents biens, de pondérer leur contribution relative aux inégalités, et d'en suivre l'évolution dans le temps et dans l'espace. L'analyse du NEM révèle des dynamiques de réduction des écarts intra- et interprovinciaux plus marquées dans les provinces Nord et Îles que dans la province Sud, mais aussi une stagnation relative depuis 2014, qui interroge.

En combinant une analyse descriptive et la construction d'un outil synthétique robuste, cette étude contribue à fournir un état des lieux objectivé des disparités d'équipement, à nourrir la réflexion sur les liens entre conditions matérielles, inégalités sociales et trajectoires de développement et propose un indicateur mobilisable dans l'évaluation des politiques publiques. En combinant une lecture descriptive des évolutions récentes et la construction d'un instrument de mesure synthétique, ce document apporte une vision d'ensemble des inégalités d'équipement en Nouvelle-Calédonie et jette les bases de travaux ultérieurs visant à approfondir l'analyse de leurs déterminants et de leurs évolutions.

# Partie I

## Évolution du niveau d'équipements des ménages en Nouvelle-Calédonie (2009 à 2019)

Samuel Gorohouna  
(LARJE-UNC)

### Introduction

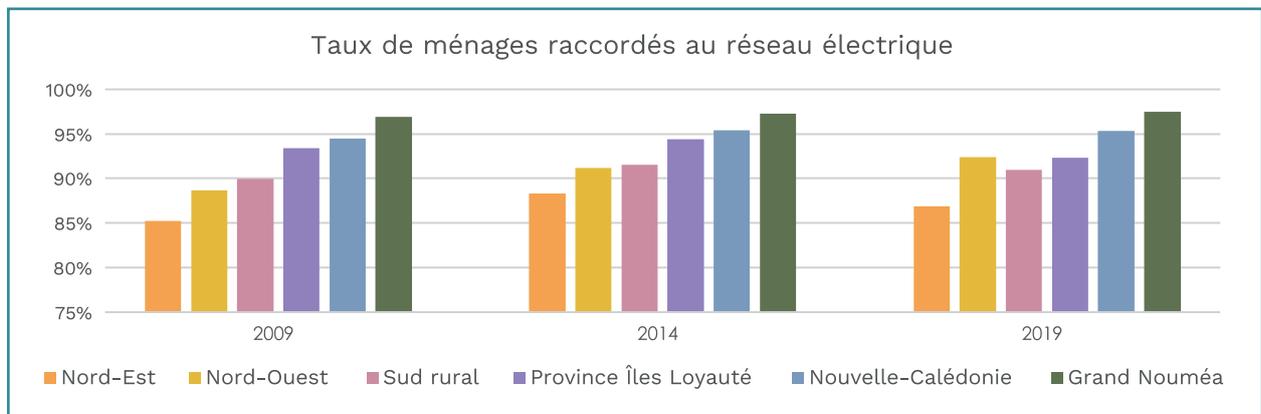
L'ISEE a analysé récemment les inégalités de revenus à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. N'ayant pas la donnée sur les revenus monétaires des individus, une autre façon de mesurer les inégalités au sein de la population consiste à s'intéresser à ce qu'elle possède. On propose dans cette première *Note de l'Observatoire des égalités* de se focaliser sur certains équipements des ménages. Il s'agit de biens qui reflètent en partie leur niveau de vie. Il peut s'agir d'équipement de base, comme l'accès à l'eau, mais aussi d'appareils électroménagers (réfrigérateur ou machine à laver).

Cette *Note de l'Observatoire* présente l'évolution de certains équipements des ménages sur la période 2009-2019 à partir de statistiques descriptives issues des recensements de l'ISEE. Les *Notes de l'Observatoire* qui suivront sur ce même thème intégreront des statistiques analytiques avec des méthodes économétriques.

### I- L'accès aux équipements essentiels

L'accès à l'eau et l'électricité sont des équipements de base dont bénéficie la très grande majorité des ménages calédoniens aujourd'hui. Il peut subsister des disparités et, afin de mieux les appréhender, on découpe la Nouvelle-Calédonie en plusieurs zones : le Grand Nouméa<sup>1</sup>, le Sud-Rural<sup>2</sup>, le Nord-Est<sup>3</sup>, le Nord-Ouest<sup>4</sup>, les Îles Loyauté.

Figure 1: **Raccordement au réseau électrique**



Source : données ISEE, réalisation Élise Roussineau

1 - Communes du Grand Nouméa.  
2 - Communes de la province Sud hors Grand Nouméa.  
3 - Communes de la province Nord se situant sur la côte est.  
4 - Communes de la province Nord se situant sur la côte ouest.

Pour l'eau et l'électricité, les ménages qui n'y ont pas accès sont situés dans des zones isolées et peu peuplées (zones montagneuses, par exemple). Le graphique ci-dessous montre la part des ménages ayant accès au réseau électrique.

En 2009, les histogrammes sont quasiment en forme d'« escalier » dans un ordre croissant : le Nord-Est (85 %), puis le Nord-Ouest (89 %), le Sud-Rural (90 %), les Îles Loyauté (93 %), la Nouvelle-Calédonie (94 %) et enfin le Grand Nouméa (97 %).

Le Nord-Est reste une région où la construction d'infrastructure est complexe avec des zones parfois peu habitées. Le raccordement aux réseaux peut avoir des coûts plus importants.

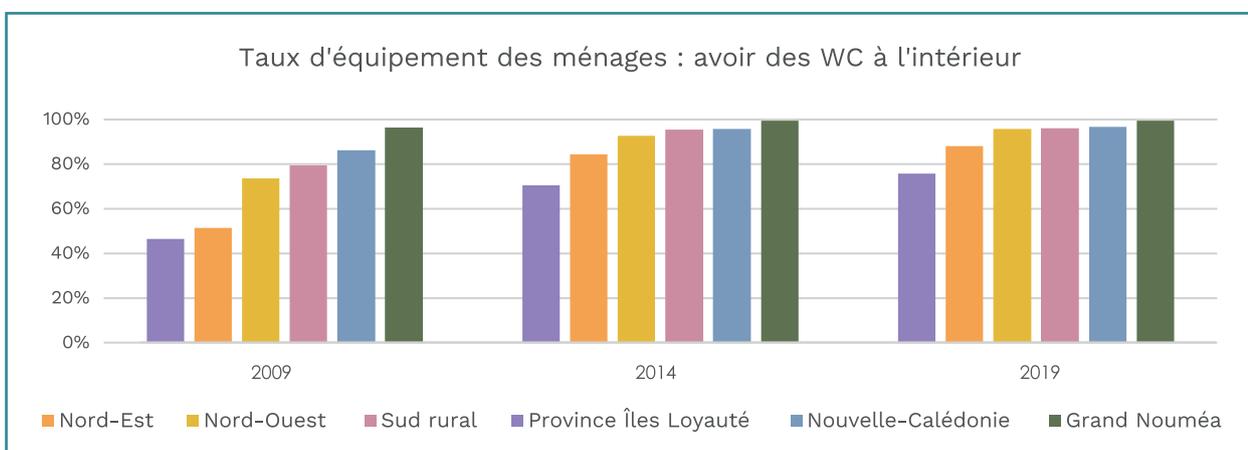
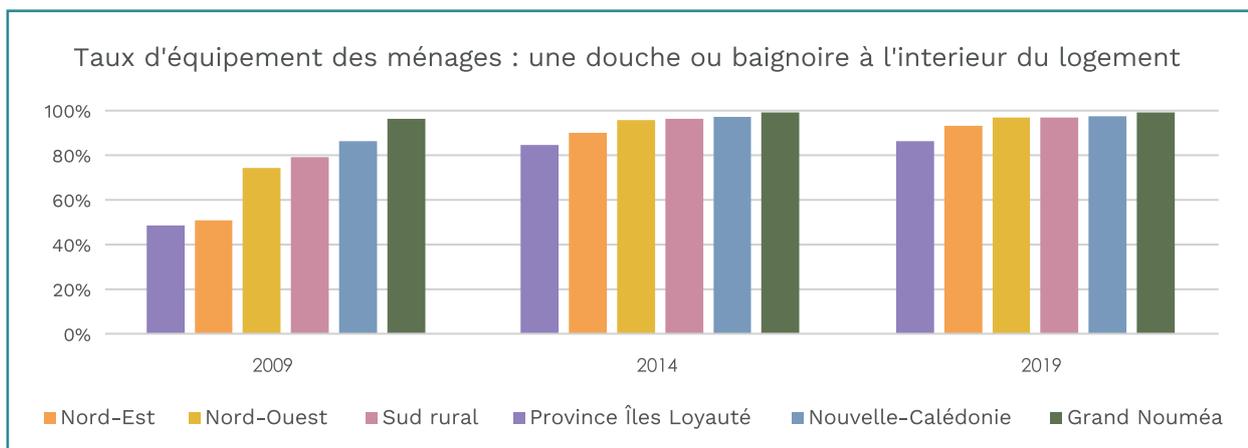
La progression entre 2009 et 2019 est plus importante pour certaines zones comme le Nord-Ouest qui rattrape la province des Îles et dépasse le Sud-Rural.

Le Nord-Est progresse peu : en 10 ans, la part des ménages raccordés n'a augmenté que de 2 points.

La part des ménages raccordés au réseau électrique est restée autour de 95 % pour la Nouvelle-Calédonie, ce qui est un niveau très élevé, largement tiré par le Grand Nouméa. Dans un pays dont le niveau de développement économique et humain est celui de la Nouvelle-Calédonie, il est normal d'observer un tel taux global.

Ceci pourrait aussi signifier que les inégalités se seraient potentiellement « déplacées » sur d'autres biens d'équipement ou de consommation durable. On s'intéressera ainsi à d'autres équipements moins basiques.

Figure 2 : **Évolution de l'équipement en douche/baignoire et WC (2009-2019)**



Source : données ISEE, réalisation Élise Roussineau

Quand on accorde de l'attention à certains éléments, comme l'accès à des toilettes et une douche à l'intérieur de son logement<sup>5</sup>, on observe que, en 2009 en Nouvelle-Calédonie, quelque quinze mille ménages n'y avaient pas accès. Ces derniers habitent en majorité dans les Îles Loyauté et au nord est de la Grande Terre, en zones à dominante rurale, plus isolées.

Sur la décennie 2009-2019, les écarts se sont fortement réduits entre les ménages de la province des Îles et le nord-est et le reste de la population calédonienne.

En 2009, dans les Îles Loyauté et la zone Nord-Est de la Grande Terre, moins d'un ménage sur deux disposait de toilette et d'une douche à l'intérieur de l'habitation alors que ce taux s'élevait à 70 et 80 % pour le reste de la Nouvelle-Calédonie (voire 95 % pour le Grand Nouméa).

En 2014, ces écarts ne sont plus que de 10 points de pourcentage entre les Îles Loyauté et le Sud-Rural, et de 3 points de pourcentages entre le Nord-Ouest et le Nord-Est. Entre 2014 et 2019, le niveau d'équipement s'est légèrement amélioré pour les Îles Loyauté et le Nord-Est, encore en deçà des niveaux du reste de la Nouvelle-Calédonie. Le rattrapage est moins rapide ces dernières années car les niveaux d'équipement sont déjà haut<sup>6</sup>.

## II- Les équipements traduisant une amélioration des standards de vie

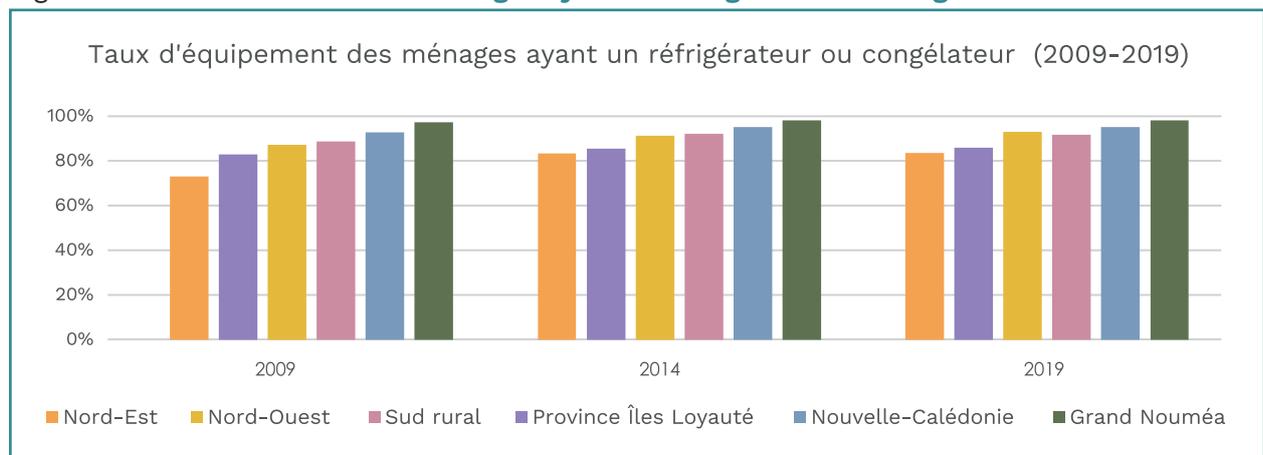
### II-1 Disposer d'un réfrigérateur/congélateur

On s'intéresse également à certains biens d'équipement en électroménager, ce qui peut nous donner une photographie des différences de niveaux de vie sur le territoire. On se focalise, ici, notamment sur deux biens qui permettent une amélioration des standards de vie au sein du ménage : la machine à laver et le réfrigérateur.

D'une manière générale, le taux d'équipement (en machine à laver ou réfrigérateur) s'est accru partout en Nouvelle-Calédonie, avec une nette réduction des écarts entre les régions entre 2009 et 2019.

Les ménages dans le Grand Nouméa ont un taux d'équipement en réfrigérateur/congélateur assez proche de celui de l'Hexagone. Ce n'est pas le cas des autres régions de l'archipel. L'accès à cet équipement s'est plus démocratisé sur la période considérée.

Figure 3 : **Évolution du taux de ménages ayant un réfrigérateur ou congélateur**



Source : données ISEE, réalisation Élise Roussineau

5 - En 2010, l'ONU a défini l'accès aux toilettes comme un droit fondamental. Pourtant, dans le monde 1 personne sur 4 n'a pas accès à des sanitaires décentes. Cela touche en particulier les pays en développement. Cependant, même si ces difficultés sont en grande partie résolues en France comme dans les pays développés, il y a encore des milliers de personnes qui n'ont pas accès à l'eau courante et donc à des toilettes ou une douche au sein de leur logement. Il s'agit essentiellement de SDF, de gens du voyage et de personnes mal-logées : habitats précaires ou zones rurales très isolées.

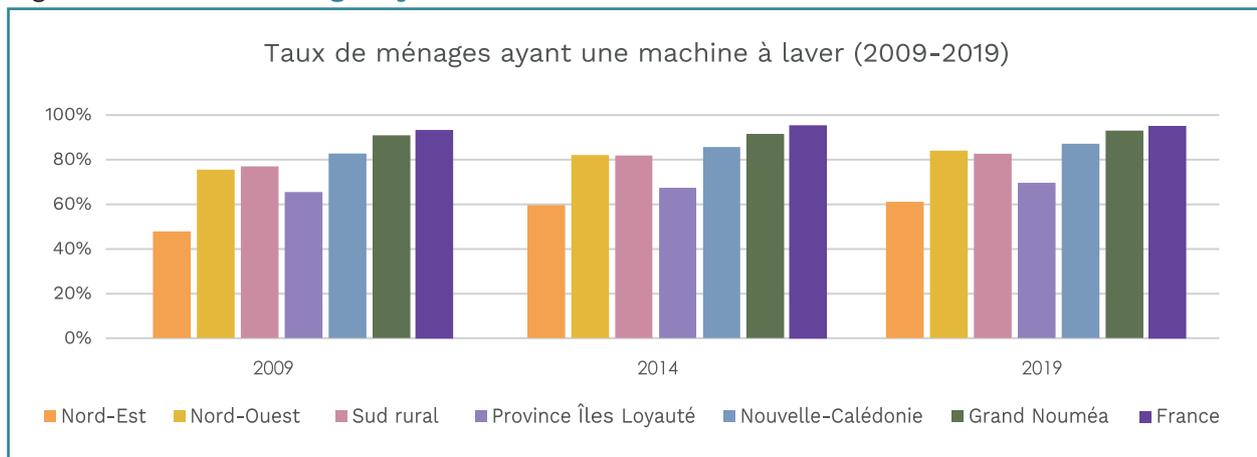
6 - Si on se place à un niveau spatial plus fin, on constate que quelques territoires restent exclus de ce rattrapage. Il s'agit surtout de zones éparses, avec peu de population, ou de squats dans le Grand Nouméa.

À un niveau de détail plus fin, on constate en 2019 qu'il y a encore des zones, principalement à l'est, avec un taux d'équipement en réfrigérateur autour de 80 %, ce qui signifie qu'une part non négligeable des ménages vit sans ces équipements, qui paraissent incontournables aujourd'hui pour la majorité des foyers. Ces zones correspondent aux régions moins bien raccordées au réseau électrique et plus isolées.

## II-2 Disposer d'une machine à laver

De même, les taux d'équipement en machine à laver ont augmenté sur les différentes zones géographiques de l'archipel, même si les écarts restent sensiblement identiques.

Figure 4 : **Part des ménages ayant une machine à laver**



Source : données ISEE, réalisation Élise Roussineau

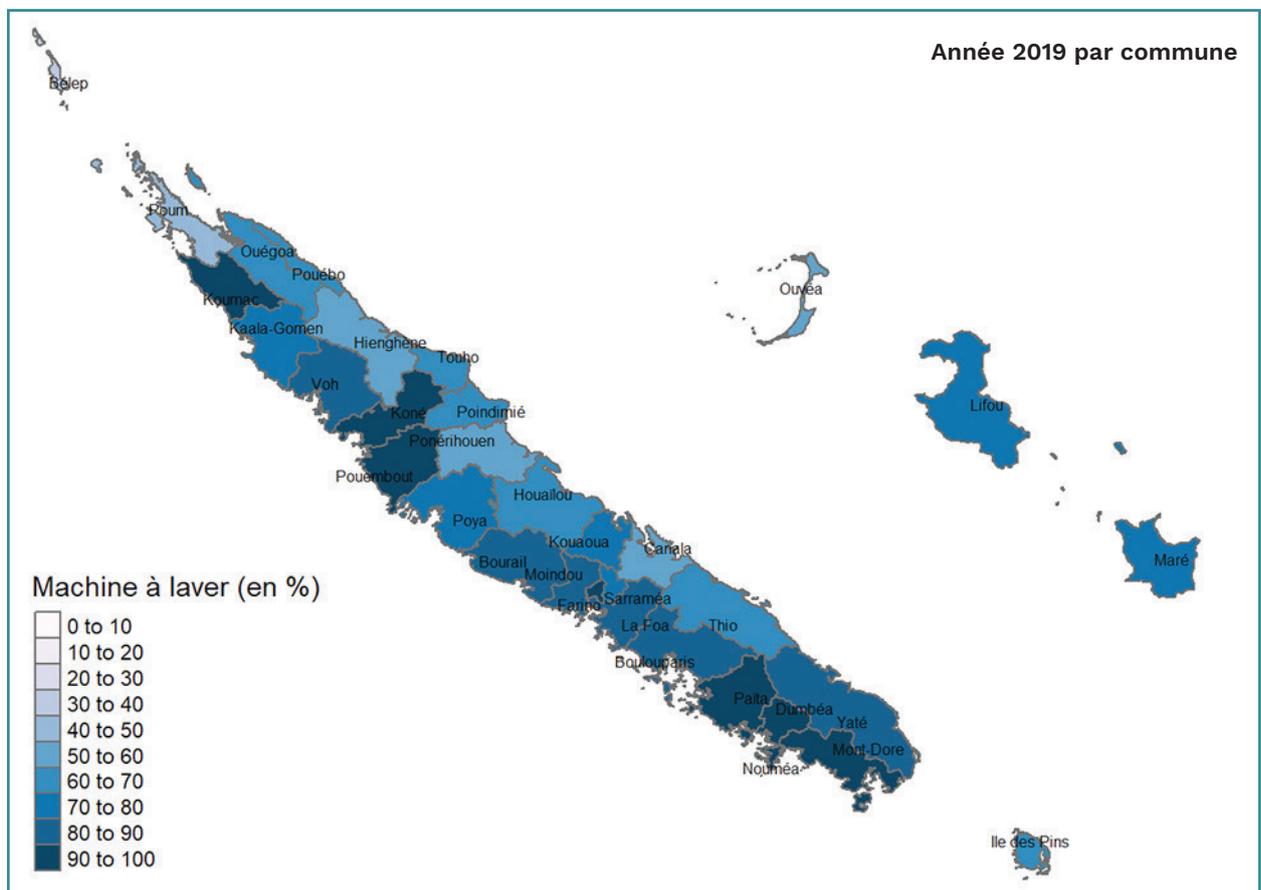
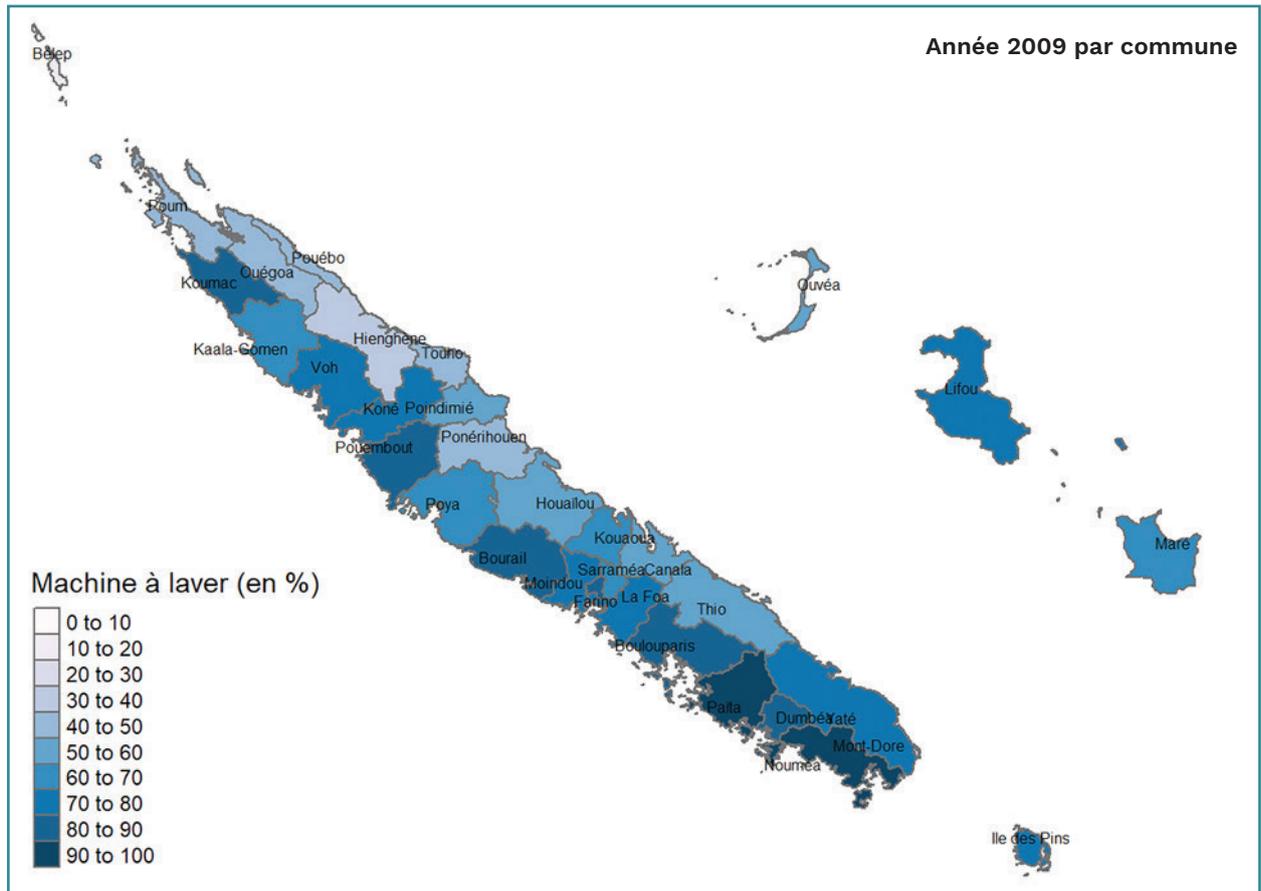
Les cartes ci-dessus montrent l'évolution en Nouvelle-Calédonie par commune du taux d'équipement en machine à laver des ménages sur 10 ans. La situation s'améliore pour toutes les communes. En 2019, les ménages les plus équipés sont surtout sur la région du Grand Nouméa, la zone VKP et Koumac. Le rééquilibrage en faveur de l'intérieur et des Îles se vérifie dans certaines communes même si cela laisse apparaître un déséquilibre entre la côte est et la côte ouest.

À titre de comparaison, on peut noter qu'en 2019, 87 % des ménages disposent d'une machine à laver contre plus 96 % en France métropolitaine, soit quasiment 10 points de moins<sup>7</sup>.

En se focalisant sur l'intérieur des communes, des disparités existent entre le centre urbain (le « village ») et le reste de la commune, souvent plus éparse, et constituée de tribus ou de lieux-dits. Dans le Grand Nouméa, les différences s'observent au niveau des quartiers : Nouville et Ducos ont toujours des niveaux d'équipement plus faibles en raison d'une surreprésentation des zones d'habitats précaires (squats).

7 - L'écart était à peu près équivalent en 2009 : 83 % en Nouvelle-Calédonie contre 94,9 % en France hexagonale.

Figure 5 : **Évolution du taux de ménages ayant une machine à laver de 2009 à 2019**



Source : données ISEE, réalisation Éloïse Rozier

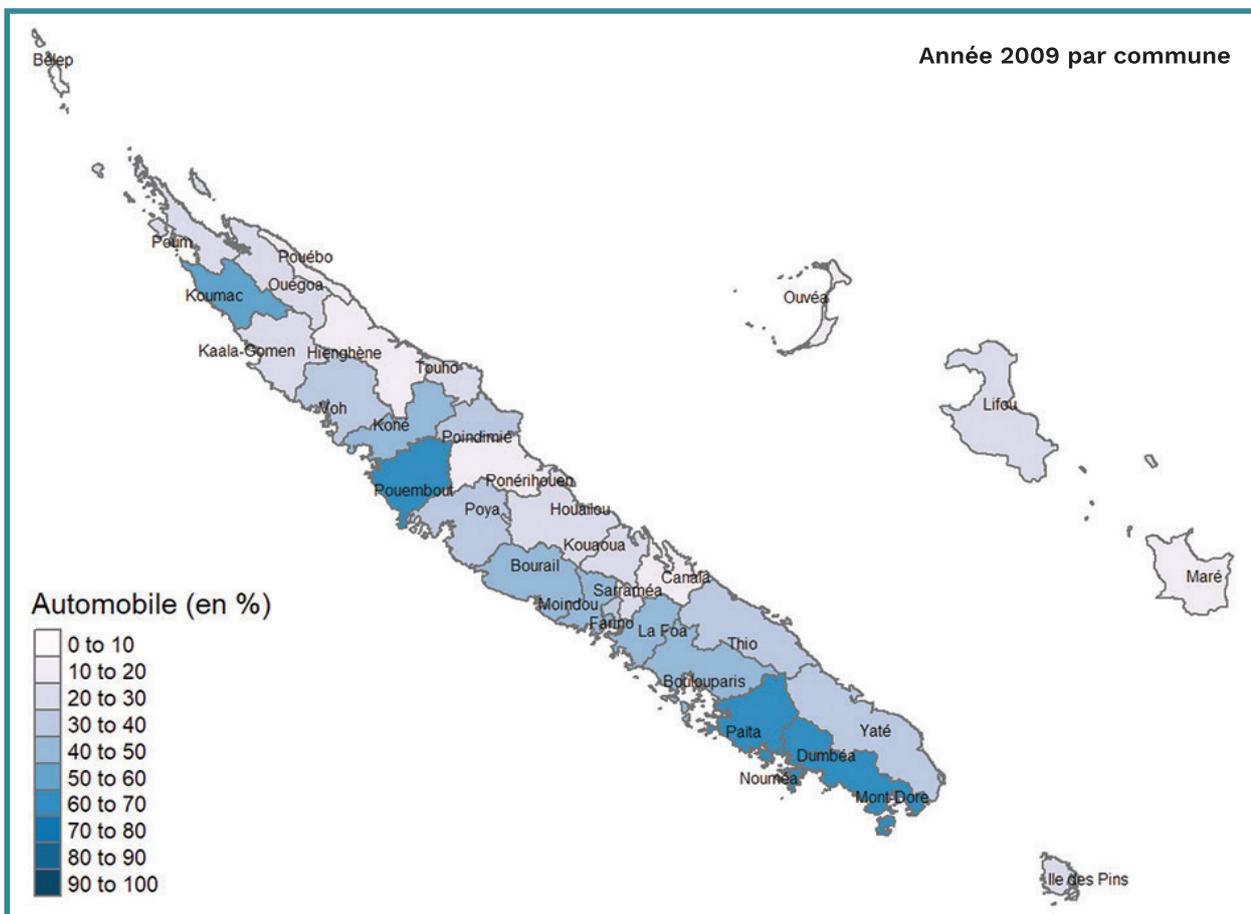
### II-3 Disposer d'un véhicule

La mobilité est un enjeu important lorsqu'on s'intéresse aux niveaux de vie et à l'égalité des chances. Pouvoir être indépendant et autonome quand il s'agit de se déplacer favorise la recherche d'emploi, l'accès aux services publics, à la santé, à l'éducation, etc.

Pour cela, quand le réseau des transports en commun ne couvre pas toutes les zones habitées, disposer d'une voiture au sein du ménage peut améliorer considérablement les standards de vie.

En France hexagonale, les réseaux de transports en commun dans les grandes villes réduisent la nécessité d'avoir une voiture. Le taux d'équipement en automobile en zone rurale est ainsi significativement supérieur à celui des villes (98 % contre 84 % pour l'ensemble du territoire en 2017).

Figure 6 : **Évolution de la part des ménages ayant au moins un véhicule**

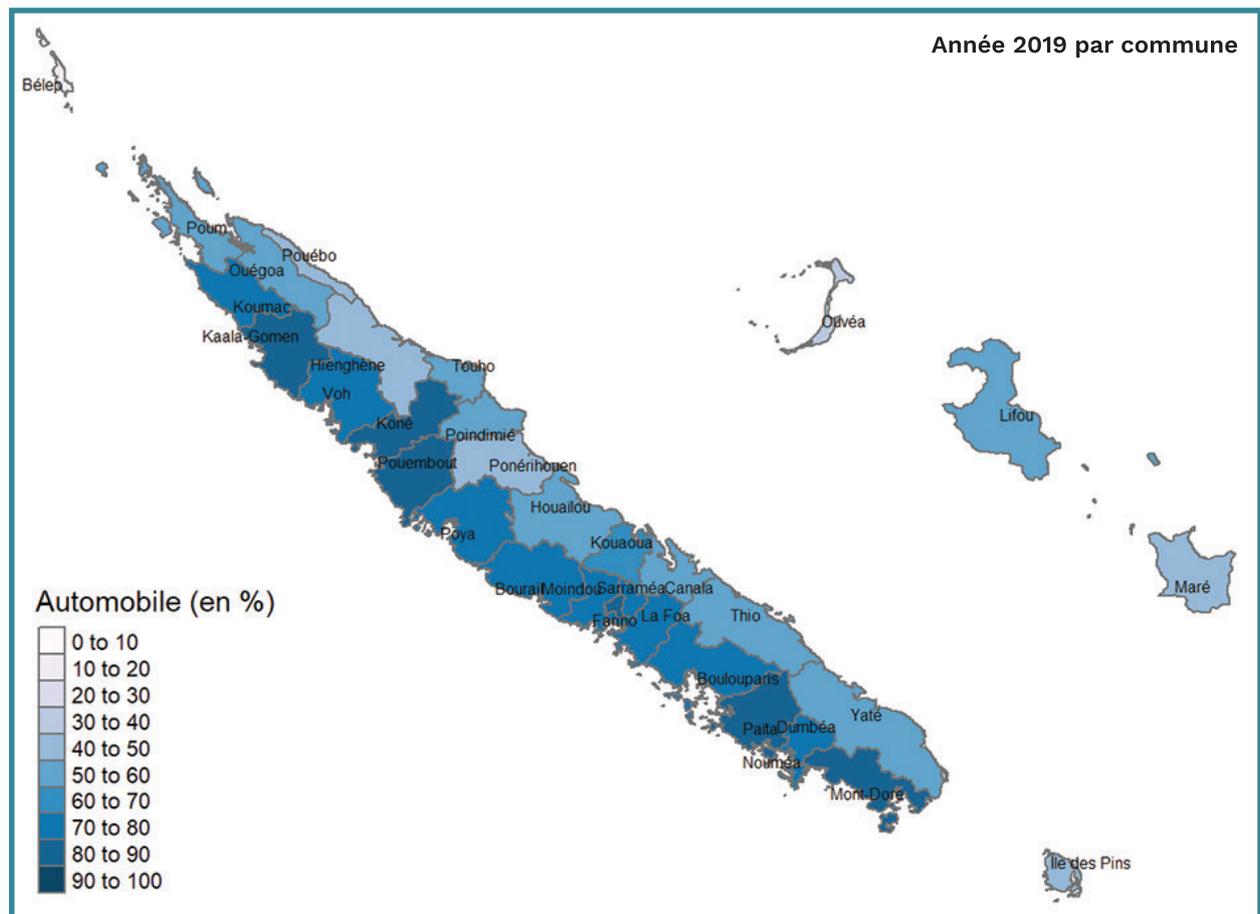


Source : données ISEE, réalisation Éloïse Rozier

Cependant, en Nouvelle-Calédonie, comme on peut le constater sur la Figure 6, c'est le Grand Nouméa qui dispose du taux d'équipement en véhicule le plus élevé (75 %). Aux Îles Loyauté et sur le Nord-Est moins d'un ménage sur deux dispose d'une voiture. Pour les Îles Loyauté, sur un territoire où les distances sont plus courtes, il est possible que d'autres moyens de transport, comme les deux-roues, soient pertinents. En revanche, pour le Nord-Est, le fait qu'une majorité de la population ait des difficultés à se déplacer peut accentuer grandement les inégalités présentes.

Bien que le Grand Nouméa soit globalement mieux équipé que le reste de la Nouvelle-Calédonie en automobile, au sein de l'agglomération nouméenne subsistent tout de même des disparités : les quartiers Sud ont un taux d'équipement en automobile plus élevé que les autres quartiers (au nord-ouest de la capitale, la part des ménages ayant une voiture est moindre)<sup>8</sup>.

Figure 7 : **Évolution de la part des ménages ayant au moins un véhicule**



Source : données ISEE, réalisation Éloïse Rozier

### III- Éléments de conclusion

Cette analyse descriptive préliminaire donne un aperçu concis des disparités en termes d'équipement qui peuvent exister entre différentes zones géographiques en Nouvelle-Calédonie entre 2009 et 2019.

En ce qui concerne le raccordement au réseau électrique, l'amélioration observée dans la zone du Nord-Est reste limitée, avec une progression de seulement deux points. En 2019, 87 % des ménages situés dans le Nord-Est étaient raccordés, contre 97 % pour ceux du Grand Nouméa. À l'inverse, le Nord-Ouest enregistre un rattrapage significatif de son retard. S'agissant des équipements sanitaires, tels que les toilettes et les douches intérieures, un rattrapage notable a été constaté jusqu'en 2014, mais les progrès ont ensuite ralenti.

<sup>8</sup> - Les différences d'équipement sont à noter également dans la zone VKP entre les centres urbains et les zones tribales environnantes. Ces dernières étant moins équipées.

En 2019, moins de 80 % des ménages disposaient de ces équipements dans certaines zones, contre un taux proche de 100 % dans le Grand Nouméa.

Pour ce qui est des équipements électroménagers, notamment des réfrigérateurs et congélateurs, la période 2009-2019 a été marquée par une progression significative. Toutefois, les ménages du Nord-Est et ceux de la province des Îles Loyauté demeurent relativement moins bien dotés que ceux du reste du territoire.

Concernant l'accès aux machines à laver, les disparités géographiques persistent : seulement 60 % des ménages du Nord-Est en sont équipés, contre plus de 90 % pour ceux du Grand Nouméa.

Enfin, en matière de mobilité, les écarts restent marqués. En 2019, 75 % des ménages du Grand Nouméa possédaient au moins une voiture, contre moins de 50 % dans les Îles Loyauté et le Nord-Est. Cette restriction de la mobilité dans certaines zones peut fortement accentuer les inégalités d'accès à l'emploi, à l'éducation, aux services publics et aux soins de santé.

Comme escompté, les ménages de la zone du Nord-Est restent globalement moins bien équipés que ceux du reste de l'archipel, même s'il y a eu une amélioration sur les dix années étudiées. Le Nord-Ouest, et particulièrement la zone VKP, a tiré profit du développement économique autour de l'usine du Nord, marquant un rééquilibrage ou un rattrapage en termes d'équipement des ménages.

## Références

B. Buffière, 2021, « En 2019, le taux de pauvreté reste stable en Nouvelle-Calédonie », Isee, *Synthèse*, n° 52, août 2021.

V. Molina et S. Makhzoum, 2023, « Pauvreté et inégalités en Nouvelle-Calédonie. En Nouvelle-Calédonie, la pauvreté revêt des dimensions différentes selon les territoires », Isee, *Synthèse*, n° 64, avril 2023.

P. Rivoilan, 2020, « Recensement de la population 2019 », Isee, *Synthèse*, n° 45, octobre 2020.

C. Ris, S. Gorohouna, P. Dumas, E. Roussineau, 2020, « Rapport Année 1, Impacts de la Mine sur l'évolution des territoires », in « CNRT, Nickel & son environnement », 70 p.

Ce travail a bénéficié en partie du financement du CNRT Nickel et son environnement, via le projet « Mines et Territoires », 2019-2023.

## Partie II

# Élaboration d'un indicateur du niveau d'équipements des ménages

Romuald Thion  
(ISEA-UNC)

Samuel Gorohouna  
(LARJE-UNC)

### Introduction

On décrit dans cet article l'élaboration d'un indicateur de niveau d'équipement des ménages qui peut être une approximation de leur niveau de vie. Les données utilisées pour cette étude proviennent des recensements de la population calédonienne de l'ISEE, notamment les Bases Individuelles (BI) et les Bases Logements (BL) du Recensement de la Population (RP) de Nouvelle-Calédonie (NC) sur les années 2009, 2014 et 2019.

La création de l'indicateur n'est pas aisée parce que certaines variables présentent des modalités difficiles à caractériser précisément. Par exemple, si on s'intéresse au type de construction, il y a 5 modalités : maison, appartement, case, cabane, autres. Il serait tentant de se dire qu'avoir une maison rend compte d'un niveau de vie plus élevé qu'un appartement ou une case. Cependant, cela rend compte aussi d'autres facteurs, comme le lieu de vie (Nouméa ou en Brousse), le mode de vie, la communauté d'appartenance, et pas uniquement du niveau de vie que l'on veut mesurer. En revanche, on peut plus facilement opposer une de ces trois modalités à vivre en « cabane ». Par ailleurs, la comparaison entre le Grand Nouméa et le reste de la Nouvelle-Calédonie n'étant pas aisée, on réalise dans un premier temps une analyse hors Grand Nouméa dans ce document.

### I- Élaboration de l'indicateur du Niveau d'Équipement des Ménages (NEM)

Parmi les équipements des ménages disponibles dans les bases de données, certaines, comme la climatisation, sont plus présentes dans les foyers à hauts revenus que dans ceux des populations défavorisées. Ainsi, pour rendre compte du poids différent de certains équipements dans l'explication des inégalités, la méthode d'Analyse en Composantes Principales (ACP) a été utilisée pour réaliser un indice composite. Une même variable peut avoir un poids différent selon l'année. Pour chaque ménage, l'indice composite est rapporté à un intervalle compris entre 0 et 100 pour une interprétation plus aisée.

La première étape est le traitement des 14 variables catégorielles d'équipement des ménages. On adapte le codage pour pouvoir utiliser les Recensements de la Population (RP) 2009, 2014 et 2019. En effet, les questionnaires ont été modifiés entre 2009 et 2019.

#### Par exemple :

- les variables avoir un téléphone mobile (TMOB), un ordinateur (ORDI) ne sont plus présentes dans la Base Logement (BL) 2019 ;
- certaines modalités, comme avoir l'électricité (ELEC), ont changé en 2019 ;
- le codage des variables voiture (VOIT), bateau (BATO), deux-roues (DEROU) a été binarisé, pour le rendre homogène avec les autres (pour certains recensements, le codage avait 4 valeurs)<sup>9</sup>.

9 - Il serait intéressant d'étudier l'influence du codage sur les résultats d'analyses.

On transforme les 14 variables catégorielles d'équipement en variables binaires. Sauf précision, il n'y a que deux modalités, 1: équipé et 2: non équipé, pour les 14 variables suivantes qui sont agrégées dans le Niveau d'Équipement des Ménages (NEM) :

- ELEC : mode principal d'éclairage. (RP09/14 : 1 = réseau général, 3 = panneaux. RP19 : 1 = raccordé, 2 = non). Par cohérence entre années, on ne garde que la modalité 1;
- EAU : alimentation principale en eau du logement. (RP09/14/19 : 1 = eau courante) ;
- BATI : type de logement, 1 si et seulement si le type est maison (1) ou appartement (2), les autres valeurs valant 0 ;
- BAIN : baignoire ou douche ;
- WC : équipement en WC ;
- MAL : machine à laver ;
- REFRI : réfrigérateur ;
- CLIM : équipement du logement en climatisation ;
- CHOS : équipement du logement en chauffe-eau solaire ;
- TFIKE : téléphone fixe ;
- INTER : accès internet ;
- VOIT : nombre de voitures, 1, si et seulement si le nombre de véhicules est supérieur ou égal au nombre d'actifs majeurs ;
- BATO : nombre de bateaux, 1, si et seulement si le nombre de bateaux est supérieur ou égal au nombre d'actifs majeurs ;
- DEROU : nombre de deux-roues motorisés, 1, si et seulement si le nombre de véhicules est supérieur ou égal au nombre d'actifs.

On applique cette transformation et on ne garde que le sous-ensemble des 14 variables d'équipement d'intérêt et des cofacteurs d'analyse, soit :

- le code d'IRIS<sup>10</sup>. Ces IRIS sont fournis par l'ISEE et sont stables sur les trois recensements analysés ;
- le numéro de commune ;
- la province ;
- la Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) sur 8 postes de la personne de référence du ménage ;
- le diplôme de la personne de référence du ménage ;
- l'âge révolu de la personne de référence du ménage.

On calcule ainsi le NEM avec le poids de chacune des variables d'équipement à partir des 5 premières dimensions d'une ACP. Il convient de rappeler que les poids des variables peuvent varier selon les années. C'est le cas de celui de la variable de raccordement à l'eau : dans la mesure où de plus en plus de personnes ont de l'eau courante, ne pas être raccordé au réseau est un signe plus fort d'écart à la moyenne en 2019 qu'en 2009. Ce calcul est réalisé pour chacun des RP 2009, 2014 et 2019<sup>11</sup>.

10 - IRIS : Îlots Regroupés pour l'Information Statistique. Il s'agit d'un découpage territorial plus fin que la commune.

11 - QGIS a été utilisé pour cette partie.

Tableau 1 : **Poids des variables retenues dans les derniers recensements de la population**

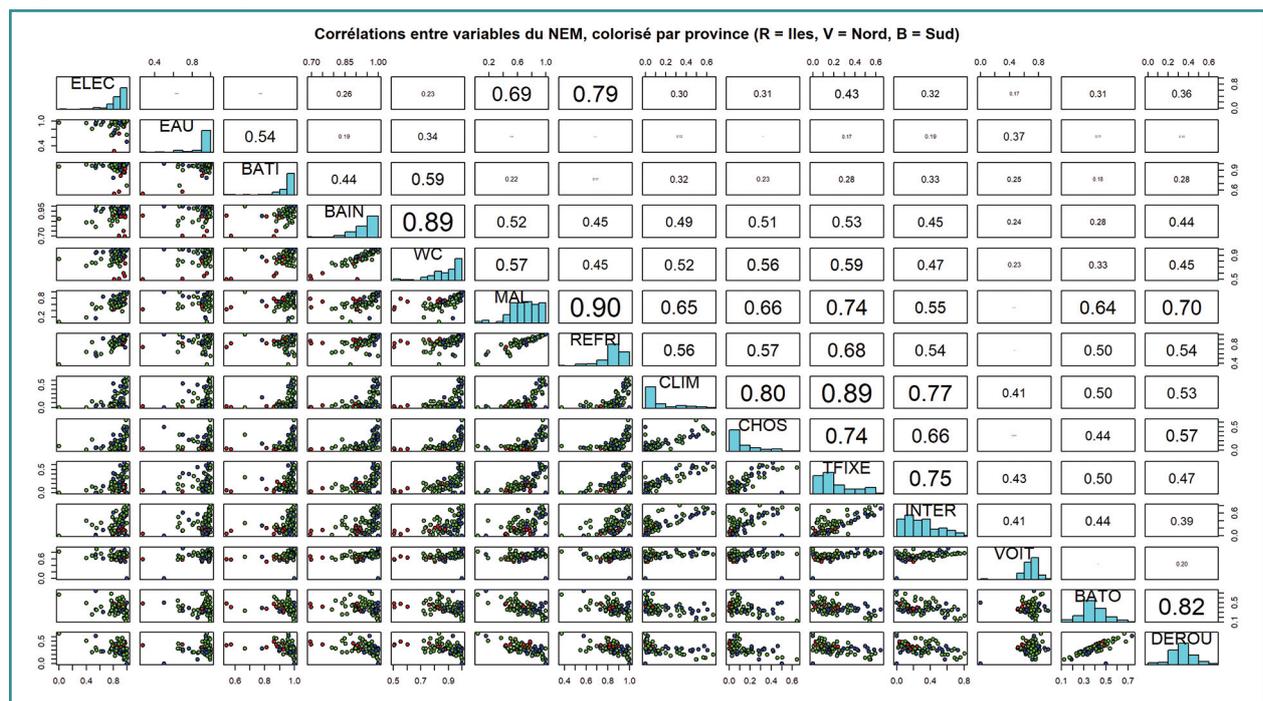
	2009	2014	2019
<b>ELEC</b>	7,00	7,54	7,74
<b>EAU</b>	5,24	8,87	8,11
<b>BATI</b>	10,19	4,49	5,01
<b>BAIN</b>	9,09	8,40	8,28
<b>WC</b>	9,01	8,60	8,48
<b>MAL</b>	6,38	6,59	6,54
<b>REFRI</b>	7,57	8,09	8,03
<b>CLIM</b>	5,56	5,89	6,00
<b>CHOS</b>	4,11	4,34	4,02
<b>TFIXE</b>	5,84	6,03	6,51
<b>INTER</b>	6,45	6,69	6,57
<b>VOIT</b>	5,88	6,05	6,11
<b>BATO</b>	8,87	9,24	9,34
<b>DEROU</b>	8,81	9,18	9,26

On ajoute ainsi aux bases de données les valeurs du NEM et leurs valeurs en base 100 sur toute la Nouvelle-Calédonie. Pour une analyse préliminaire, on utilise 7 indicateurs pour chaque IRIS et chaque année :

- le nombre de logements ;
- la somme, la moyenne et l'écart-type du NEM ;
- la somme, la moyenne et l'écart-type du NEM base 100 NC.

On obtient un fichier comme suit avec 22 colonnes (3 années x 7 attributs en plus du code de l'IRIS) qui constitue le matériel de base pour la suite de l'étude, en tenant compte de ces données à l'échelle des IRIS et des provinces. Ces éléments sont présentés dans le corrélogramme, ci-dessous, qui fait apparaître les corrélations entre les 14 variables retenues.

Figure 8 : **Corrélogramme des 14 variables.**



La figure 1 permet de visualiser de fortes corrélations dans les attributs :

- dans les équipements de base :
  - toilettes (WC) et douche (BAIN)
  - machine à laver (MAL) et réfrigérateur (FRIGO) avec raccordement au réseau électrique (ELEC) ;
- dans les équipements supérieurs :
  - climatisation (CLIM), téléphone fixe (TFIXE) et internet (INTER) puis chauffe-eau solaire (CHOS) dans un second temps ;
- dans la mobilité :
  - bateau (BATO) et deux-roues (DEROU).

À l'inverse, on constate l'indépendance relative de la voiture (VOIT) par rapport aux autres variables.

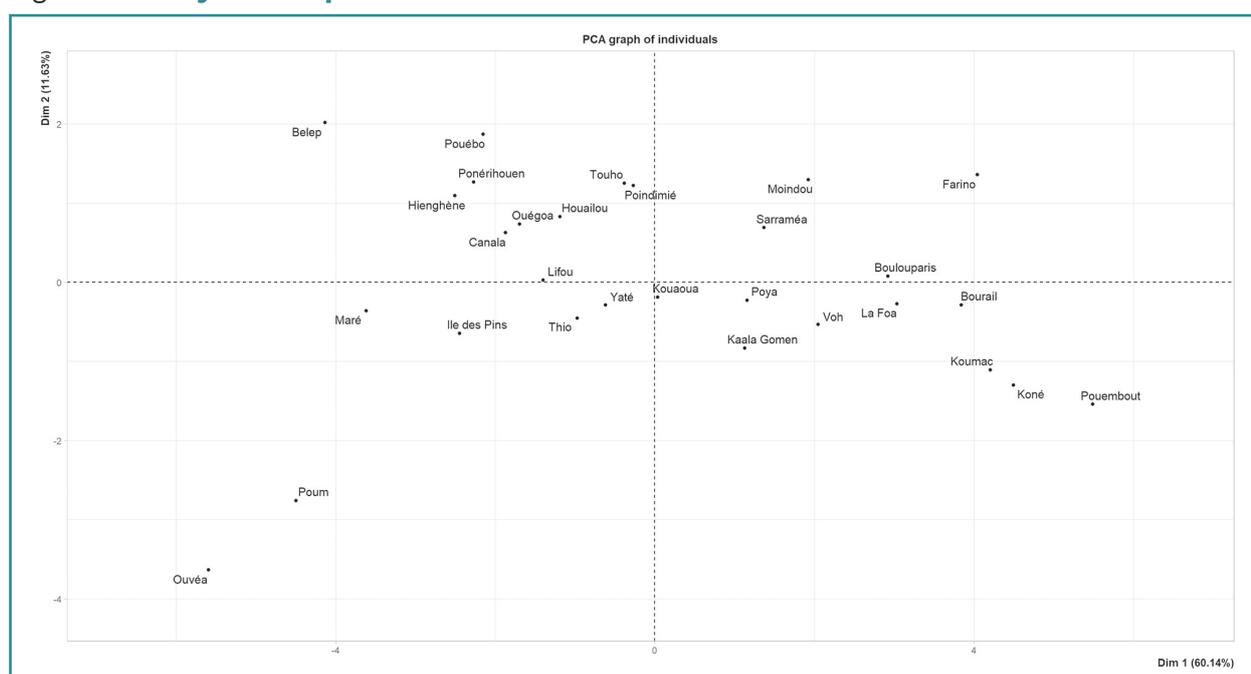
## II- Quelques analyses avec les 14 variables pour l'année 2019

### Les disparités communales

On réalise une analyse ACP avec les 14 variables au niveau communal (hors Grand Nouméa) qui est présentée à la Figure 2, ci-après. Il s'agit d'une analyse multidimensionnelle qui permet de faire émerger des liaisons entre variables et former des groupes d'individus ayant des caractéristiques proches. L'ACP transforme les variables initiales en un nouvel espace à axes orthogonaux. Chaque axe (ou composante principale) est une combinaison linéaire des variables initiales. La première composante principale correspond à la direction dans laquelle les données varient le plus, la deuxième est orthogonale à la première et correspond à la deuxième plus grande variance, et ainsi de suite.

On remarque la position de Pouembout, Koné et Koumac, à droite du premier axe, accompagnés des communes de la côte ouest calédonienne. Les communes de la province des Îles, de la côte est et du Nord sont au contraire plutôt à gauche. Ces deux premières dimensions capturent respectivement 60,1% et 11,6% de la variance. Pour le NEM on utilise les 5 premières dimensions qui capturent au total 91,3% de la variance<sup>12</sup>.

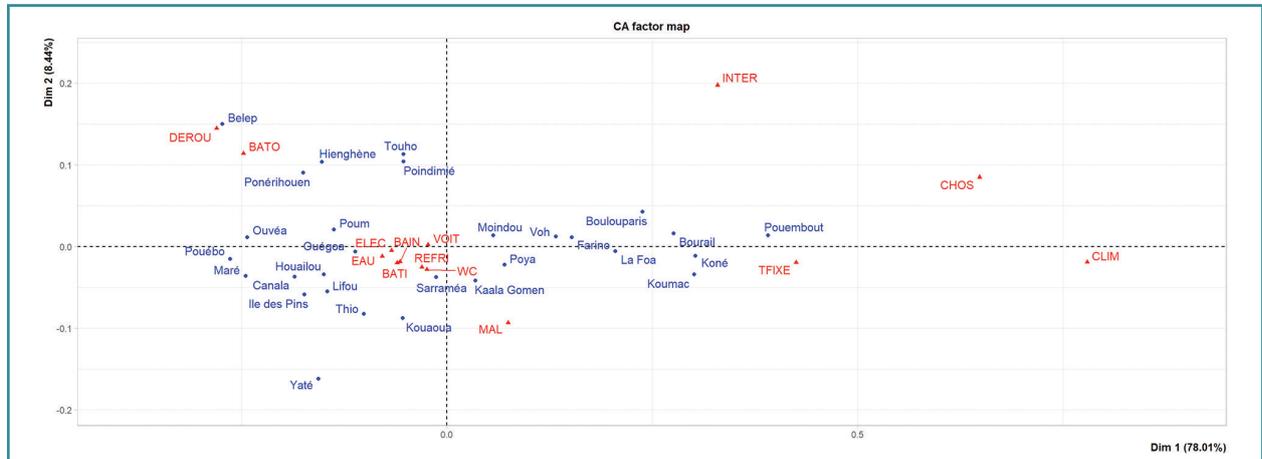
Figure 9 : **Analyses ACP pour les communes hors Grand Nouméa**



12 - Si on ajoute le Grand Nouméa dans le calcul du NEM, les communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta sont positionnées dans la partie droite.

Avec l'Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) on va pouvoir représenter graphiquement les communes et les 14 variables dans un même espace. Ce qui est représenté dans le graphique suivant.

Figure 10 : **AFC à l'échelle communale**



On distingue ainsi sur les deux axes principaux les groupes de variables suivants<sup>13</sup> :

- la climatisation (CLIM), le téléphone fixe (TFIXE), internet (INTER) et le chauffe-eau solaire (CHOS) donnent du poids au premier axe (et qui seraient proches du Grand Nouméa si on l'incluait), lequel capture 78 % de la variance ;
- un groupe réunissant les équipements de réfrigérateur (REFRI), électricité (ELEC), douche (BAIN), toilette (WC), adduction d'eau potable (EAU) et maison ou appartement (BATI) est proche du profil moyen ; avoir une machine à laver (MAL) s'échappant un peu et la voiture (VOIT) est peu discriminant et proche de ce groupe ;
- le transport avec les deux roux (DEROU) et le bateau (BATO) contribuent largement au deuxième axe mais ce dernier est difficilement interprétable car il ne capture que 8 % de la variance.

### Les disparités selon les Catégories Socio-Professionnelles (CSP)

On utilise la même méthode AFC, mais cette fois entre équipement et catégories socioprofessionnelle (8 postes) de l'ensemble des individus actifs de la base de données individuelle (pas seulement les référents de ménages). Pour cela, on joint sur cette base les informations de logements qui sont dupliquées pour tous les occupants actifs du même ménage. On définit ici actif comme un individu avec une CSP autre que retraités et autres personnes sans activité professionnelle. On garde ainsi 111 467 individus de la base de données individuelle de 2019 et on calcule l'AFC. On commente ci-après les résultats pour l'année 2019.

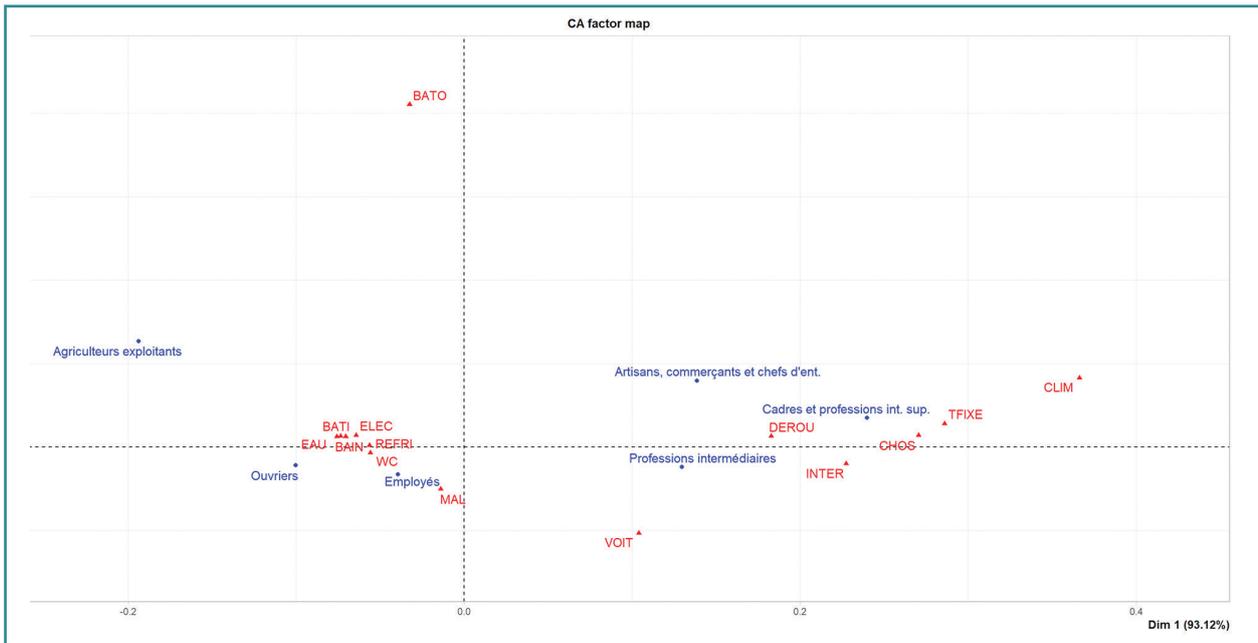
Comme on pouvait s'y attendre, un ensemble d'équipement regroupant internet (INTER), le téléphone fixe (TFIXE), le chauffe-eau solaire (CHOS) ainsi que la climatisation (CLIM) est proche des CSP de cadre et professions intermédiaires supérieures.

Pour les employés et ouvriers, les équipements les plus répandus sont le fait d'avoir l'électricité (ELEC), l'eau (EAU), une maison ou un appartement (BATI), une douche (BAIN), des toilettes (WC), et un réfrigérateur (REFRI) et une machine à laver (MAL).

13 - Qui sont aussi visibles sur le cercle des correspondances de l'ACP non représenté.

Le bateau et la voiture ne semblent pas être proches d'un groupe de CSP en particulier, ce qui peut s'expliquer par le fait que le bateau peut être répandu en brousse dans de nombreux ménages pour des raisons de pêches de subsistance. Les transports en commun n'existant pas vraiment en dehors du Grand Nouméa, cela incite les ménages à disposer d'une voiture, même pour les catégories sociales les plus défavorisées. On pourrait préciser cela avec le type de bateau ou de voiture, mais on ne dispose pas de cette information.

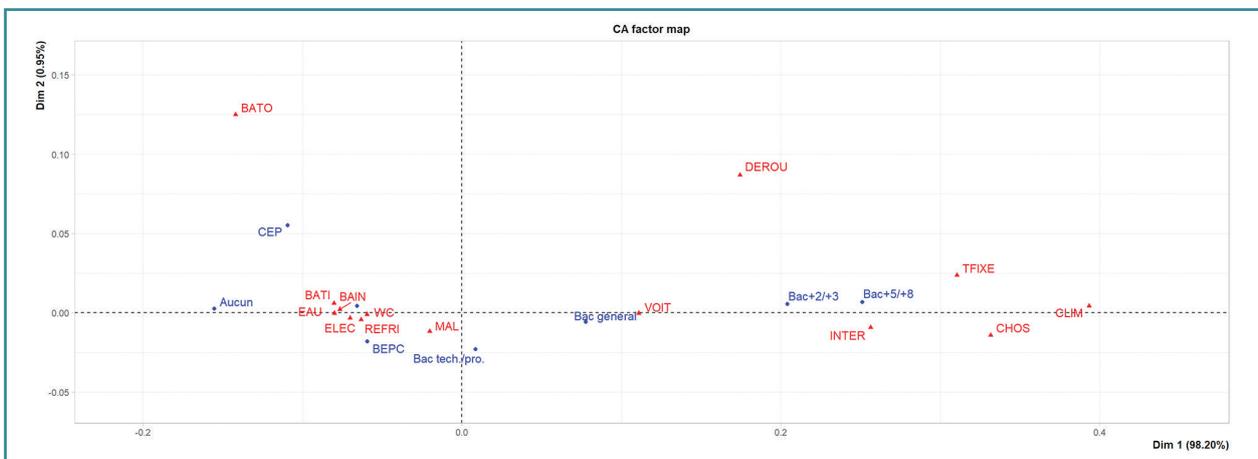
Figure 11 : **AFC avec les catégories socioprofessionnelles pour l'année 2019**



### Disparités selon les niveaux d'études

On effectue l'analyse par catégorie de diplômes des individus, et on obtient un graphique avec une allure assez semblable constituée des mêmes groupes de variables.

Figure 12 : **AFC analyse en fonction des niveaux d'études pour l'année 2019**

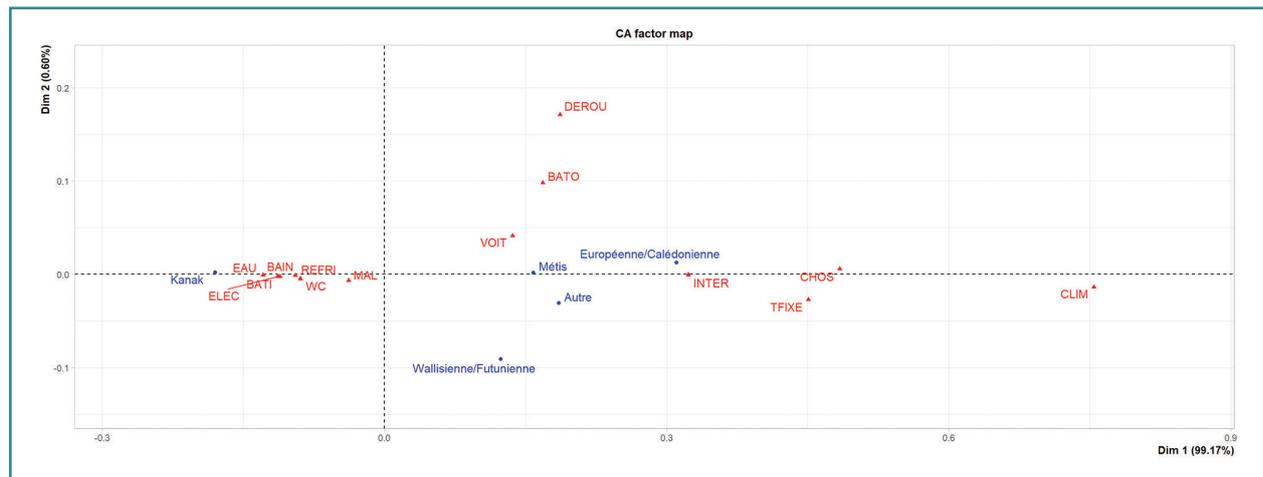


Comme escompté, du fait du lien fort entre le niveau de diplôme et la CSP, le même ensemble d'équipements regroupant l'internet (INTER), le téléphone fixe (TFIXE), le chauffe-eau solaire (CHOS), ainsi que la climatisation (CLIM) est proche des niveaux d'études Bac+5/8, comme c'était le cas pour les CSP de cadre et professions intermédiaires supérieures. Il en est de même pour les niveaux de diplômes et les CSP moins élevés.

### Disparités selon la communauté d'appartenance

On réalise l'AFC de l'équipement des ménages par ethnie de l'ensemble des individus actifs. Les résultats sont présentés ci-dessous<sup>14</sup>.

Figure 13 : AFC selon le groupe ethnique pour l'année 2019



Les Européens sont les plus à droite du graphique et les Kanak sont les plus à gauche. Autrement dit, les Kanak, apparaissent disposer d'un niveau d'équipement bien inférieur aux autres communautés. Ce constat est à relier avec les niveaux d'études (corrélés aux niveaux de revenus) et les zones géographiques vues précédemment.

## III- Résultats principaux avec le Niveau d'Équipement des Ménages (NEM) 2009, 2014 et 2019

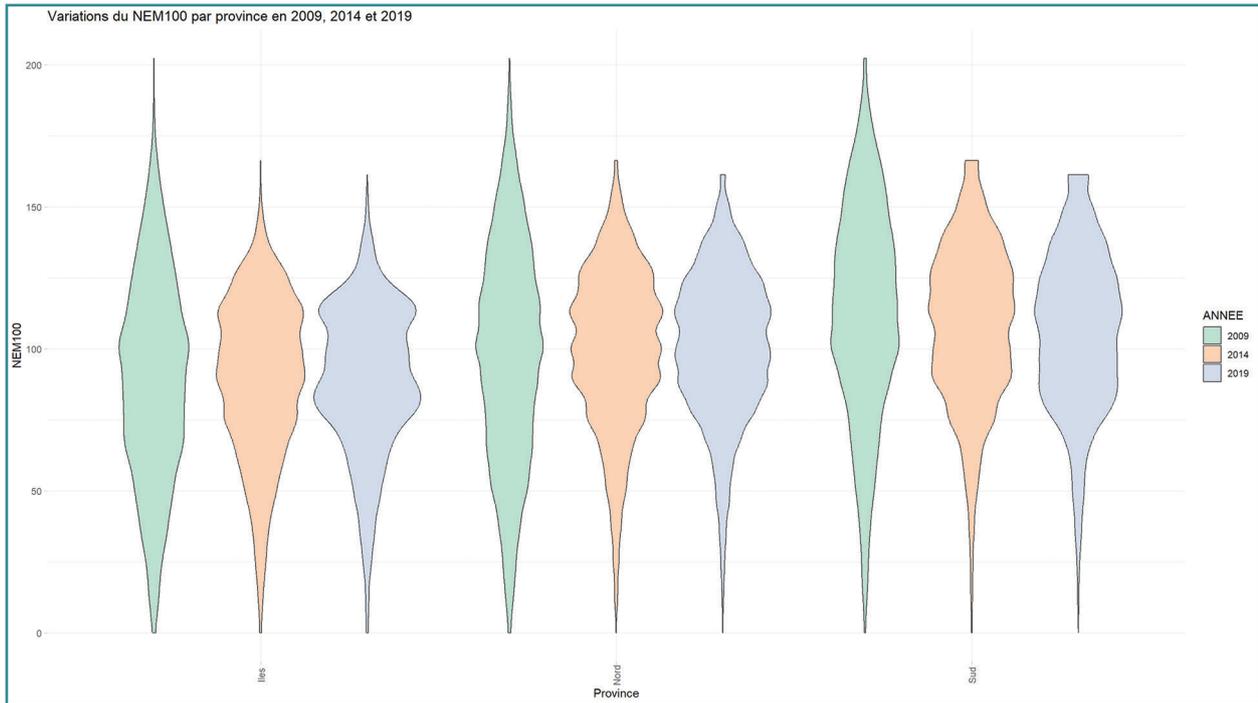
### Analyse au niveau provincial

On représente les variations du NEM100 par province sur chacune des années de recensement avec une représentation « en violons »<sup>15</sup>, qui permet de comparer les distributions des valeurs entre classes. On va comparer les profils sur chacun des 3 RP. On trace un « violon plot » pour chaque province et chaque année, comme représenté ci-dessous.

14 - Les ethnies sont regroupées conformément à l'arrêté du 10 septembre 2021 relatif à la diffusion des résultats du recensement de la population de Nouvelle-Calédonie de 2019 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044087606/>

15 - Représentation appelée *Violon Plot* en anglais.

Figure 14 : **Évolution du NEM entre 2009 et 2019**



On constate une tendance à l'élévation du NEM dans la province Nord et celle des Îles, graphiquement, cela s'apprécie par le centre de gravité du violon qui s'élève. On constate également la réduction de l'écart-type au sein de toutes les provinces, graphiquement observée par le tassement des violons autour du centre de gravité. Cette réduction de l'écart-type correspond à une atténuation des disparités entre provinces et une réduction des inégalités intraprovinciales. Ceci est vérifié par les valeurs numériques ci-après.

Tableau 2 : **Évolution du NEM de 2009 à 2019 par province**

PROV	Moyenne 2009	Moyenne 2014	Moyenne 2019	Écart type 2009	Écart type 2014	Écart type 2019
Îles	89,3	89,3	88,9	35,7	28,0	25,9
Nord	97,6	99,8	101	38,1	27,8	25,8
Sud	11,3	108	106	37,5	28,3	27,8

On note que l'élévation du NEM et la réduction de l'écart-type sont très marquées entre 2009 et 2014, mais moins entre 2014 et 2019. On rappelle que la moyenne calédonienne du NEM100 a été recentrée sur la valeur 100. L'écart-type général étant respectivement de 30.6, 24.2 et 23.5 en 2009, 2014 et 2019. Il y a une réduction des disparités interprovinciales qui font que le NEM de la province Sud baisse sur la période, c'est-à-dire qu'il est de moins en moins éloigné de la base 100 comparativement aux autres provinces.

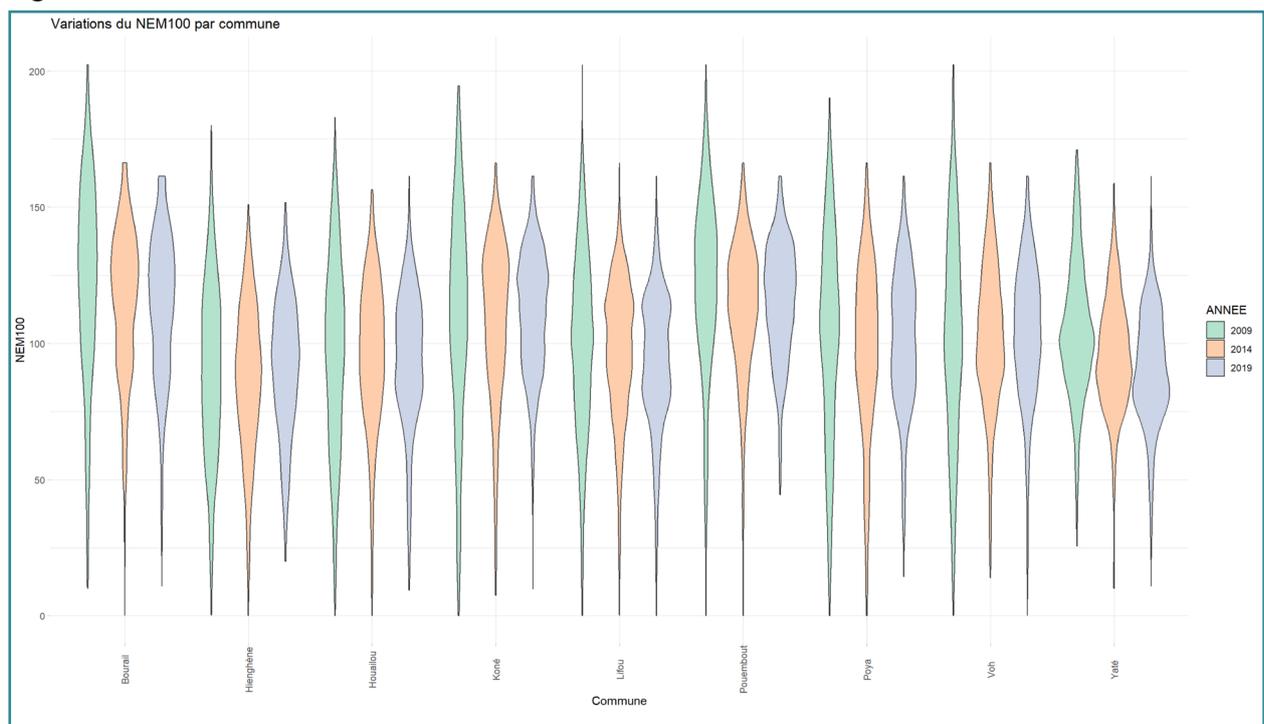
On remarque que la réduction des écart-types est plus forte dans les provinces Îles et Nord que dans la province Sud. Ainsi, en 2019, l'écart type en province Sud (27,8) est supérieure à celui du Nord (25,8) et des Îles (25,9). Il apparaît ainsi que la réduction des inégalités intraprovinciales d'équipement des ménages a été plus forte dans les deux dernières provinces, comparativement à la province Sud.

### Analyse pour quelques communes

On fait la même analyse à une échelle communale pour neuf communes réparties dans les trois provinces : Bourail, Hienghène, Houaïlou, Koné, Lifou, Pouembout, Poya, Voh et Yaté. On représente l'évolution de la distribution du NEM100 en 2009, 2014 et 2019 avec la même représentation que pour les provinces.

Globalement, il y a une baisse des inégalités aussi au sein des communes entre 2009 et 2019. La réduction est plus forte entre 2009 et 2014 qu'entre 2014 et 2019. La commune de Pouembout a, en 2019, un violon beaucoup moins étiré que celui de Poya ou Lifou, signifiant que les inégalités intracommunales y sont moins fortes que dans les deux dernières communes. On notera que Bourail, Pouembout et Koné, sur la côte ouest, ont un centre de gravité relativement élevé, comparé à Yaté, Hienghène ou Houaïlou sur la côte est. On remarque, enfin, que la commune de Lifou a des concentrations de NEM marquées sur deux niveaux : un niveau au-dessus de 100 et un autre en dessous. Ce qui peut traduire des inégalités intracommunales de niveau d'équipement des ménages notables.

Figure 15 : **Évolution du NEM dans 9 communes de la Nouvelle-Calédonie**



## IV- Éléments de conclusion

Les résultats montrent une réduction globale significative des inégalités entre 2009 et 2014, puis une baisse plus faible entre 2014 et 2019. Il serait intéressant de s'interroger sur les raisons de cette stagnation des inégalités en termes d'efficacité des politiques publiques.

La comparaison géographique de l'indice du Niveau d'Équipement des Ménages (NEM) montre des disparités par province et par commune cohérentes avec la littérature : les ménages de la province Sud et des communes de la côte ouest sont mieux lotis que les

autres. Cependant, en termes de réduction des inégalités sur la période 2009-2019, il est intéressant de noter que celles-ci ont été plus fortes dans les provinces Nord et Îles que dans la province Sud.

Enfin, le NEM confirme une réalité persistante en Nouvelle-Calédonie : les inégalités sociales sont fortement liées aux inégalités scolaires et ethniques. Les politiques publiques de rééquilibrage ont permis de réaliser des progrès sans combler des inégalités qui persistent. La littérature démontre un lien fort entre la réussite scolaire et le statut social, rappelant que l'école est un facteur essentiel de l'ascenseur social, à condition de ne pas être un lieu de reproduction sociale.

## Références

B. Buffière, 2021, « En 2019, le taux de pauvreté reste stable en Nouvelle-Calédonie », Isee, *Synthèse*, n° 52, août 2021.

S. Gorohouna, H. Rozier, 2023, « Effets de la proximité à la mine sur le niveau d'équipement des ménages : une application à la Nouvelle-Calédonie », Working paper, LARJE, UNC.

V. Molina et S. Makhzoum (2023), « Pauvreté et inégalités en Nouvelle-Calédonie. En Nouvelle-Calédonie, la pauvreté revêt des dimensions différentes selon les territoires », Isee, *Synthèse*, n° 64, avril 2023.

C. Ris, S. Gorohouna, P. Dumas (2021), « Rapport Année 2, Impacts de la Mine sur l'évolution des territoires », CNRT « Nickel & son environnement », décembre 2021.

Ce travail a bénéficié en partie du financement du CNRT Nickel et son environnement, via le projet « Mines et Territoires » 2019-2023.

## Conclusion générale

L'analyse des inégalités d'équipement en Nouvelle-Calédonie, menée dans ce premier numéro des Notes de l'Observatoire des égalités, met en lumière à la fois des progrès tangibles et des fractures persistantes. L'analyse descriptive des évolutions observées entre 2009 et 2019 révèle un progrès général dans l'accès aux équipements essentiels, notamment avec des dynamiques de rattrapage dans certaines zones plus éloignées. Toutefois, ces tendances positives coexistent avec des écarts encore marqués entre provinces ou communes.

L'élaboration d'un indicateur composite de Niveau d'Équipement des Ménages (NEM) permet une analyse combinant quatorze variables caractérisant les conditions matérielles de vie. Cet outil met en évidence des réductions d'écarts intra- et interprovinciaux plus prononcées dans les provinces Nord et Îles, tout en soulignant une stagnation depuis 2014, qui questionne. Les corrélations observées entre le NEM et des variables socio-économiques, éducatives et ethniques rappellent la forte interdépendance entre inégalités matérielles et inégalités sociales structurelles.

Ces constats invitent à considérer la mesure de l'égalité réelle comme un instrument stratégique pour la conception, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. En combinant un suivi longitudinal des indicateurs descriptifs et un recours à des mesures synthétiques robustes, il est possible d'éclairer la décision publique et de nourrir le débat démocratique. La consolidation de cette approche, enrichie par des analyses multivariées et des données complémentaires, constituera un levier essentiel pour comprendre et réduire les inégalités, dans la perspective d'un développement plus équilibré et inclusif en Nouvelle-Calédonie.



**Quelle insertion économique régionale pour les territoires français du Pacifique ?**

Gaël Lagadec (dir.), Jérémy Ellero, Étienne Farvaque, 2016



**L'indépendance des universités en Nouvelle-Calédonie**

Mathias Chauchat, 2017



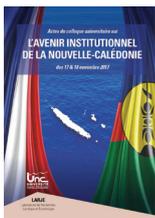
**Le droit de la santé en Nouvelle-Calédonie : de la médecine traditionnelle à la bioéthique**

Guyène Nicolas (dir.), 2017



**La coutume kanak dans le pluralisme juridique calédonien**

Étienne Cornut et Pascale Deumier, 2018



**L'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie**

Jean-Marc Boyer, Mathias Chauchat, Géraldine Giraudeau, Samuel Gorohouna, Caroline Gravelat, Catherine Ris, 2018



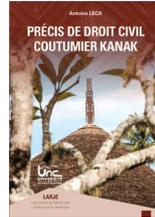
**La Nouvelle-Calédonie face à la crise des finances publiques**

Manuel Tirard (dir.), 2019



**Quelle économie pour la Nouvelle-Calédonie après la période référendaire ?**

Samuel Gorohouna (dir.), 2019



**Précis de droit civil coutumier kanak**

Antoine Leca, 2019



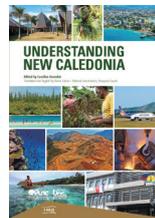
**L'identité et le droit - Perspectives calédoniennes, nationales et internationales**

Christine Bidaud (dir.), 2020



**Les enjeux territoriaux du Pacifique - Actes du colloque des 3 et 4 juillet 2018, UNC**

Géraldine Giraudeau (dir.), 2021



**Understanding New Caledonia**

Caroline Gravelat, 2021



**Quel droit pour les entreprises en Nouvelle-Calédonie ?**

Matthieu Buchberger (dir.), 2021



**La fonction publique dans le Pacifique Sud**

Réflexion sur les modèles de fonction publique

Charles Froger (dir.), 2023



**La lutte contre les atteintes à la probité en Nouvelle-Calédonie**

Sabrina Lavric (dir.), 2024

# Les notes de l'Observatoire des égalités

## n° 1, septembre 2025

### Niveau d'équipements des ménages en Nouvelle-Calédonie

Les notes de l'Observatoire des égalités ont pour vocation la diffusion de résultats de travaux pluri- et interdisciplinaires concernant les « égalités » en Nouvelle-Calédonie, avant tout, mais aussi, au-delà, à titre comparatif, permettant un meilleur éclairage des diverses thématiques traitées.

La note n° 1 de l'Observatoire des égalités, articule deux démarches de statistique descriptive et analytique complémentaires. Elle examine l'évolution entre 2009 et 2019 de plusieurs indicateurs d'équipement des ménages en s'appuyant sur les données des recensements de l'ISEE. Puis, elle dépasse la juxtaposition des mesures d'équipement grâce à un indicateur composite de Niveau d'Équipement des Ménages (NEM) en mobilisant une Analyse en Composantes Principales (ACP). Ceci permet de pondérer la contribution relative des biens aux inégalités, et d'en suivre l'évolution dans le temps et dans l'espace.

Ces travaux révèlent des dynamiques de réduction des écarts intra- et interprovinciaux plus marquées dans les provinces Nord et Îles que dans la province Sud, mais aussi une stagnation relative, depuis 2014, qui interroge.